

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE**  
**UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)**  
**PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS**  
**DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU**  
**« AGREE »**

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**

<b>Numéro de l'Avis</b>	: AMI n° 009/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
<b>Numéro du marché</b>	: ZR-UCM- 426303-CS-QCBS
<b>Financement</b>	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
<b>Services de consultant</b>	: Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de l'élaboration du Plan Directeur de l'Electrification Rurale et Périurbaine (PDERP) de la République Démocratique du Congo
<b>Date de publication</b>	: 12 août 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant (firme) chargé de l'élaboration du Plan Directeur de l'Electrification Rurale et Périurbaine (PDERP) de la République Démocratique du Congo** ».

Le Plan Directeur de l'Electrification Rurale et Périurbaine (PDERP) de la République Démocratique du Congo s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'objectif d'accroissement de l'offre pour l'indépendance énergétique. Le Consultant devra donc proposer un plan réaliste qui s'intègre dans la vision globale du Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Il proposera des actions pour affiner et augmenter des Plans Locaux d'Electrification (PLE) dans la vision globale des missions de l'ANSER de sorte à les intégrer dans le Plan National d'Electrification (PNE), en tenant compte des études disponibles.

Il travaillera en étroite collaboration avec les équipes techniques chargées de la Planification, suivi et évaluation ainsi que des Partenariats de l'ANSER et en synergie avec les autres parties prenantes.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : [www.ucmenergie-rdc.com](http://www.ucmenergie-rdc.com) et [www.anser.gouv.cd](http://www.anser.gouv.cd).

Pour le compte de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain, ANSER en sigle, l'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), invite les Consultants firmes (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un Cabinet ou Firme ou un Groupement de firmes d'au maximum deux (02) Cabinets
- Justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) ans
- Justifier d'une expérience pertinente avérée dans la (i) réalisation de plans d'électrification nationale et (ii) planification et conception des systèmes de distribution électrique ;

- Avoir une expérience en gestion de projets complexes et pluridisciplinaires, en particulier dans le secteur de l'électricité
- Avoir une connaissance des institutions et des acteurs impliqués dans le secteur de l'électricité en RDC
- Avoir une expérience dans la collaboration avec des institutions internationales telles que la Banque Mondiale, le PNUD, la BAD, etc.
- Avoir une bonne organisation technique et managériale et en proposer pour cette présente mission

Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection et ne doivent pas être incluses dans les qualifications et expérience du Consultant.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation ainsi que les copies attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût telle que décrite à la section VII, paragraphe 7.3 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **vendredi 30 août 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 009/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de l'élaboration du Plan Directeur de l'Electrification Rurale et Périurbaine (PDERP) de la République Démocratique du Congo** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources  
Hydrauliques et Electricité (UCM)  
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)  
Concession Zimbali & Gombe River  
2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif  
Commune de la Gombe  
Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
E-mail : [procurement@ucmenergie-rdc.com](mailto:procurement@ucmenergie-rdc.com)**

**Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®  
Coordonnateur**